

Données statistiques :

12 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission, 6 ont été reçus.

Parmi ces 12 candidats, 6 présentaient une option :

- Numérique : 2 dont 1 admis,
- Maternelle : 2 dont 2 admis,
- EPS : 1 non admis,
- LVE : 1 non admis.

Notes obtenues par les candidats :

	penser, concevoir, élaborer	mettre en œuvre, animer, communiquer	accompagner	observer, analyser, évaluer	numérique	note
Maximum	4,2	4,3	4,4	4,4	1	18,5
Minimum	1,9	1	1,7	1,7	-2	8,5
Moyenne	2,78	3,36	3	2,85	+0,67	12,68

L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12 sur 20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.

Composition du jury :

- Anne Le-Mat, IA IPR SVT, doyenne des IA-IPR
- Eric Delamotte, professeur des écoles maître formateur, directeur d'école d'application en Vendée
- Bertrand Lenoir, conseiller pédagogique auprès de l'IEN-A de Loire-Atlantique
- Jean-Yves Robichon, doyen des IEN 1^{er} degré, président du jury

Examineurs qualifiés :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lydia Boisson, ESPE ▪ Lucie Desailly, ESPE ▪ Philippe Douriaud, IEN 85 ▪ Laurence Dubreil, IEN 49 ▪ Gwenaëlle Grietens, ESPE ▪ Bruno Hubert, ESPE | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jean-Claude Jamet, ESPE ▪ Marie-Hélène Oger, IEN 72 ▪ Bernadette Poirier, IEN 72 ▪ Gilles Tudal, IEN 44 ▪ Olivier Villeret, ESPE |
|--|--|

Les candidats qui se sont présentés aux épreuves d'admission de la session 2016 avaient été déclarés admissibles au titre d'une session précédente.

Ces épreuves d'admission s'inscrivent donc dans un cadre transitoire entre les textes de 1985 (décret 85-88 du 22-01-1985) et l'arrêté du 20-07-2015.

La nature des épreuves professionnelles n'a pas été profondément modifiée, en revanche le mémoire et sa soutenance s'inscrivent dans une logique nouvelle où l'expérience analysée doit relever de la formation ou de l'accompagnement. La méthodologie doit être rigoureuse et étayée par la recherche. Le jury a accueilli avec bienveillance les mémoires de tous les candidats, y compris lorsque ceux-ci étaient rédigés dans une logique plus proche du décret 85-88.

Ce rapport propose une analyse de la prestation des candidats ainsi que des conseils pour ceux qui se présenteront aux prochaines sessions.

Le CAFIPEMF permet d'accéder à des fonctions de formateur, cela suppose d'envisager une évolution professionnelle impliquant la construction de nouvelles compétences. C'est tout l'enjeu de la formation qui est maintenant proposée entre les épreuves d'admissibilité et celles d'admission.

Cette épreuve doit valider la capacité du candidat à s'engager dans une nouvelle posture professionnelle. Le jury n'attend pas que les compétences de formateur soient déjà solidement construites, en revanche il s'assure que le candidat a bien saisi les enjeux d'un acte de formation.

Pour les options : l'épreuve pratique doit permettre de confirmer que le candidat a déjà une réelle expertise dans le domaine choisi.

Le choix de la nature de l'épreuve professionnelle mérite réflexion. L'animation pédagogique suppose une bonne connaissance du sujet travaillé et une certaine aisance dans la relation avec un groupe d'adultes. La critique de leçon fait appel à des capacités d'analyse et requiert le sens de relation duelle. Lors de la prochaine session, les candidats auront eu l'occasion de se former à ces deux situations ; c'est en connaissance de cause qu'ils pourront faire leur choix.

L'analyse de pratique :

L'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance d'enseignement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés.

Elle suppose :

- une analyse pertinente de la séance présentée par le professeur stagiaire,
- une conduite d'entretien qui crée la confiance et permette un réel échange,
- la définition d'objectifs de formation partagés avec le professeur stagiaire,
- une approche pragmatique de la dimension du conseil.

Le jury a valorisé les prestations où le candidat :

- a su donner la parole au professeur stagiaire dans un objectif de formation à la réflexivité,
- a su engager un dialogue formateur avec le professeur stagiaire, et l'amener à une analyse qui induise correctifs et/ou prolongements,
- s'est exprimé correctement (expression) et avec précision,
- a veillé à un équilibre dans la prise de parole,
- a conduit un entretien bien construit, terminé par une conclusion synthétique sur les points importants.

Pendant l'entretien avec le jury, le candidat est invité à :

- livrer son analyse de la séance observée. Les examinateurs qualifiés attendent une mise en évidence claire des qualités et des défauts de la prestation du professeur stagiaire,
- évaluer l'entretien qu'il vient de conduire à partir des objectifs de formation qu'il s'était fixés.

Cette partie de l'épreuve permet de mesurer la façon dont le candidat entend et intègre dans sa réflexion les questions ou remarques des examinateurs qualifiés.

Conseils aux candidats :

1. organiser l'observation de :

- l'activité des élèves et de leurs productions (orales, écrites),
- la posture du stagiaire et de la qualité de la communication,
- la préparation de la séance (pertinence des objectifs, adéquation avec les programmes, écarts entre préparation et séance....).

2. anticiper et organiser l'entretien (avant la fin de l'observation) :

- retenir deux ou trois points forts sur lesquels centrer l'entretien (ne pas se sentir obligé de tout aborder....),
- relever les observations concrètes liées à ces points (parole du stagiaire, des élèves, traces écrites, ...).

3. lors de l'entretien :

- prendre le temps nécessaire pour « entrer » en dialogue avec le stagiaire,
- proposer au stagiaire un temps d'autoanalyse assez long pour pouvoir prendre en compte ses représentations de la séance,
- essayer de l'engager dans une véritable analyse réflexive,
- apporter des conseils légitimés par les éléments concrets observés,
- rappeler les enjeux didactiques liés à la discipline (constat fréquent...), en les associant le cas échéant aux modalités pédagogiques.

Cet entretien étant un temps de formation, il ne faut ne pas hésiter à élargir l'entretien-conseil, sur la didactique de la discipline à l'école primaire, ou sur d'autres aspects du référentiel de compétences du PE.

L'animation pédagogique :

L'épreuve comprend l'animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés.

Cette animation se déroule auprès d'un groupe d'enseignants en formation initiale ou en formation continue.

Le candidat propose une action de formation dans le champ disciplinaire ou dans le domaine d'activité de son choix.

Elle suppose de :

- définir des objectifs de formation qui s'inscrivent dans le cahier des charges du stage ou du programme d'animation pédagogique,
- créer une véritable situation de communication,
- prendre en compte le vécu des stagiaires,
- être attentif à leurs apports, à leurs questions et réactions,
- dégager des temps de synthèse intermédiaire,
- conclure sur ce qui a été construit ensemble.

Le jury a valorisé les prestations où le candidat a :

- pris en compte le contexte de la formation,
- suscité des échanges constructifs,
- maîtrisé les fondements didactiques du sujet traité.

A contrario, ont été pénalisés :

- les animations prenant la forme d'un monologue,
- des propos dogmatiques ou des imprécisions.

Conseils aux candidats :

1- avant l'animation pédagogique :

- comprendre le contexte général de la formation : qui sont les stagiaires ? Quel est le programme de formation dans lequel s'insère l'animation ? Quels sont les objectifs de formation attendus ?
- clarifier les enjeux pédagogiques et didactiques du sujet de l'animation,
- concevoir un dispositif de formation avec des temps bien structurés et alternant différentes modalités d'implication des stagiaires,
- prévoir l'organisation matérielle avec précision.

2- pendant l'animation :

- poser avec clarté la problématique de formation et annoncer les objectifs de formation,
- prendre le temps de bien expliquer les concepts et les méthodologies travaillés (qui sont des "modèles" possibles mais pas obligatoires),
- veiller à un bon équilibre des temps de parole,
- susciter les échanges, prendre en compte les apports des stagiaires,
- prévoir des supports collectifs pour opérer des synthèses,
- éviter l'utilisation des diaporamas en mode « prompteur ».

3- En fin d'animation :

- synthétiser les réflexions engagées,
- revenir aux objectifs annoncés en début de formation et évaluer ceux qui ont été atteints,
- annoncer des perspectives de prolongement.

Rappelons que les critères d'évaluation de cette épreuve professionnelle sont définis en annexe de la circulaire 2015-109, nous ne pouvons que recommander aux candidats d'en prendre connaissance avec la plus grande attention.

Le mémoire :

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. Il consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Cette année, certains candidats ont fourni un dossier qui correspondait plus aux attentes du précédent cadre réglementaire. Le jury a fait preuve de bienveillance, compte tenu du fait que les candidats avaient été déclarés admissibles dans le contexte des textes de 85. Il est toutefois nécessaire d'indiquer que le mémoire doit impérativement porter sur une problématique d'accompagnement ou de formation. La seule analyse de travaux conduits en classe, en tant qu'enseignant, ne peut suffire, aussi ambitieux soient-ils.

Sur la forme, l'écrit doit être construit autour d'une question clairement formulée. L'organisation du plan, les relations entre les différentes parties donnent à voir le processus de réflexion engagé par le candidat. Au travers de la lecture du dossier, il est particulièrement appréciable de pouvoir identifier ce qui a motivé le choix du sujet et la formulation du problème. Dans le cadre d'une recherche en didactique, il apparaît également judicieux de proposer quelques hypothèses de travail qui donnent lieu à un certain nombre de recherches complémentaires et d'expérimentations en classe. Concernant la description d'expérimentations menées en classe, le jury est particulièrement sensible à des protocoles clairement présentés qui montrent une certaine rigueur dans la mise en œuvre et dans l'analyse des résultats.

Il est attendu que le travail réflexif soit soutenu par des références théoriques. Trop souvent, celles-ci ont été insérées dans le texte sans que le lien avec l'expérience décrite soit évident. Le jury a apprécié les dossiers qui ont su trouver la juste articulation entre l'énoncé de faits, la description de situations, leur évaluation précise et la référence théorique. A contrario, les dossiers où abondait une multitude de citations, parfois contradictoires et trop souvent mal maîtrisées, n'ont pas convaincus. Précisons également que la bibliographie doit distinguer les ouvrages lus et maîtrisés, des ouvrages auxquels il est simplement fait référence. Là aussi, il existe des usages de présentation que le candidat doit s'approprier.

Les dossiers fournis se sont révélés inégaux dans leur qualité rédactionnelle. Une syntaxe maladroite, des erreurs orthographiques nombreuses portent préjudice à l'image que le jury se fait du candidat.

Enfin, les annexes doivent être choisies avec discernement. Elles illustrent les propos du dossier. Rappelons que leur lecture ne doit pas être nécessaire à la compréhension du mémoire par le jury. La profusion d'annexes n'est pas une garantie de qualité, elle interroge sur la capacité d'un futur formateur à opérer une sélection cohérente de documents.

Conseils aux candidats :

L'ensemble de la réflexion doit s'inscrire dans une démarche de recherche, comme mentionné dans la circulaire n° 2015-109 du 21-7-2015.

La problématique doit explicitement concerner la formation ou l'accompagnement des professeurs des écoles. Son traitement va induire une méthodologie rigoureuse que le candidat devra justifier. Il ne suffit donc pas de déclarer constater une plus-value, encore faut-il pouvoir fournir les éléments qui justifient cette affirmation. Ainsi, des indicateurs pertinents doivent permettre d'établir des propositions de conclusion, au terme des travaux.

Le travail de recherche suppose également un cadre théorique maîtrisé. Le jury apprécie que les candidats aient lu avec attention les ouvrages auxquels ils se réfèrent. C'est à cette condition que l'articulation théorie / pratique pourra prendre toute sa dimension.

Le mémoire ne peut se fonder sur une seule démarche pédagogique ou sur l'usage d'un outil – quel qu'il soit - qui représenterait la solution unique à une difficulté rencontrée. S'il convient de bien circonscrire le contenu d'un mémoire de trente pages seulement, il convient également d'indiquer clairement que les travaux présentés ne représentent qu'une partie des solutions possibles au problème posé.

Sur la forme :

Rappelons la nécessité de se faire relire pour corriger les erreurs orthographiques ou syntaxiques. La remise d'errata en début de soutenance montre que ce travail pourrait être anticipé.

Dans un certain nombre de mémoires, il est fait référence à des expériences, des activités qu'il est parfois difficile de comprendre à la seule lecture des descriptions qui en sont faites. L'incorporation d'une photographie bien choisie peut, dans un certain nombre de cas, faciliter la compréhension du travail réalisé en classe.

L'organisation des chapitres, des paragraphes doit correspondre à la logique de recherche dont rend compte le mémoire.

La soutenance

Le candidat présente son mémoire professionnel (15 minutes) puis échange avec le jury (30 minutes).

La durée d'un quart d'heure permet un exposé construit et soutenu par un dispositif tel que diaporama, vidéo ou présentation de documents. La façon dont le candidat organise la communication avec le jury est un élément essentiel d'appréciation.

Les prestations ont été de qualité très hétérogène.

Le jury a apprécié :

- les exposés structurés au plan clairement annoncé,
- un retour réflexif sur la recherche conduite,
- l'ouverture de la problématique à de nouveaux questionnements,
- une communication orale vivante et sincère,
- la bonne maîtrise du temps,
- l'utilisation pertinente d'un diaporama.

Le jury a regretté :

- un simple résumé du mémoire,
- des exposés lus par le candidat,
- une communication quelque peu péremptoire,
- la présentation de documents qui n'apportaient pas de plus-value.

L'entretien avec le jury

Les questions du jury visent à approfondir le sujet traité. Il est normal que celles-ci adoptent des points de vue opposés à celui défendu par le candidat, cela permet d'évaluer la façon dont celui-ci peut argumenter dans une situation de controverse. Un formateur n'est pas là pour faire part de ce qu'il croit mais pour proposer une approche qu'il peut situer par rapport à des références théoriques ou justifier en fonction de travaux qu'il a pu conduire.

Le jury a apprécié :

- les entretiens qui ont permis un échange professionnel de qualité au cours duquel le candidat a démontré sa capacité à tirer parti des questions qui lui ont été posées,
- la posture des candidats qui se sont montrés attentifs aux remarques et questions du jury et ont su y répondre de façon claire et concise,
- les candidats qui ont démontré une réelle expertise pédagogique ou didactique.

Le jury a regretté :

- la difficulté de certains candidats à répondre à des questions périphériques au sujet qu'ils avaient traité,
- des réponses dogmatiques, ou peu argumentées,
- des carences théoriques alors que le jury interrogeait le candidat sur des références figurant dans sa bibliographie,
- des lacunes dans le domaine de la didactique.

Conseils aux candidats :

Les questions posées visent à valoriser l'expérience du candidat.

Sans donner le sentiment d'éluder les questions que lui posent les membres du jury, le candidat doit s'efforcer de produire des réponses précises, donc plutôt brèves. Une bonne gestion du temps est particulièrement appréciée au cours de l'entretien.

Le jury attend une argumentation plutôt que des affirmations aussi sincères soient-elles.

Pour préparer l'épreuve, il est nécessaire de :

- repérer toutes les questions qui peuvent venir en prolongement du sujet traité. Il est parfois étonnant de voir le candidat en difficulté sur une problématique voisine de celle qu'il a traitée,
- bien maîtriser les références annoncées en bibliographie,
- ouvrir la réflexion aux autres cycles en se souvenant que le cycle 3 comprend la classe de 6^{ème}.

Enfin, l'entretien suivant la soutenance est le moment de l'examen où le jury va apprécier la capacité du candidat à se projeter dans les différentes fonctions de formateur, il lui est donc nécessaire de bien les connaître.

Précisons que le candidat présentant une option :

- doit s'apprêter à répondre à tout type de question portant sur cette dernière, une certaine expertise est attendue compte-tenu des fonctions que peut occuper un conseiller pédagogique spécialisé,
- ne doit pas s'enfermer dans l'option retenue et être en mesure de répondre à des questions portant sur les domaines de la langue ou de l'enseignement moral et civique, par exemple, et/ou en lien avec l'actualité éducative.

L'option reconnaît une expertise dans un domaine sans pour autant réduire le niveau d'exigence que nécessite la polyvalence d'un formateur du premier degré.